ÉTUDES sur la PAROLE DE DIEU

JOËL

par J.N. DARBY

destinées à aider le chrétien dans la lecture du Saint Livre

La portée du livre de Joël est assez claire, quoique quelques passages puissent être obscurs. L’Esprit de Dieu prend occasion d’une disette sans pareille causée par l’invasion d’innombrables armées d’insectes, pour réveiller l’attention du peuple à l’égard de la journée de l’Éternel, cette grande et terrible journée qui devait venir et dans laquelle sa puissance serait manifestée en jugement, où Celui qui avait usé de longue patience interviendrait enfin pour revendiquer la gloire de son nom, en le délivrant du reproche dont il était couvert par le péché de son peuple, et pour tirer vengeance de tout ce qui s’élevait contre Lui. Ce qui nous est ici présenté comme étant la verge de l’Éternel, c’est l’armée qui vient du nord, l’Assyrien, — le même que nous retrouvons si souvent dans les prophètes. Mais à la fin, c’est Dieu lui-même qui, après avoir châtié son peuple par le moyen de cet ennemi, intervient pour sa destruction et pour le jugement de toutes les nations rassemblées autour de Jérusalem.

En examinant la prophétie, le lecteur peut remarquer qu’elle distingue entre la famine qui annonçait la journée de l’Éternel et cette journée elle-même ; on n’a qu’à comparer chapitre 1:15, et 2:1, 11. L’état de famine et de désolation interprété par l’Esprit de prophétie, appelle le peuple à se présenter devant l’Éternel, parce que la journée de l’Éternel allait venir.

L’alarme est donnée, parce que la journée est proche ; puis la journée est dépeinte comme l’invasion d’un peuple, dont Israël et sa terre n’avaient jamais vu de semblables. C’était, en effet, l’armée de l’Éternel. Sa puissance était avec elle, comme avec ce qui Lui servait de verge. La voix de l’Éternel se faisait entendre devant elle ; la journée de l’Éternel s’annonçait comme étant là (v. 11). Nous trouvons ici un exemple de ce qui est habituel dans les instructions prophétiques ; quelque événement du moment est saisi par l’Esprit de prophétie pour réveiller, sans doute, la conscience du peuple, dans le temps même où l’événement est arrivé, mais bien plus encore pour fournir la délinéation de quelque événement bien autrement sérieux des derniers jours. Le jugement de Dieu, déjà mérité par le peuple et suspendu par sa patience sur la tête du peuple, attend le moment où sa longue patience n’aura plus d’effet, sera désormais inutile, et où les conseils de sa sagesse seront parvenus à leur dénouement. L’Esprit de Dieu avertit le peuple de ce jugement, auquel il devait faire attention pour le moment même ; mais il dépeint les instruments de la vengeance de Dieu dans l’avenir, quand de fait il exécuterait le jugement. Ainsi, le premier chapitre de Joël s’empare des ravages de ces insectes, qui, à ce qu’il paraît, avaient produit une disette épouvantable, pour agir sur la conscience du peuple au moment de la prophétie ; mais déjà, dès le second chapitre, la prophétie s’élance dans l’avenir et introduit un peuple qui ravagerait à son tour la terre d’Israël aux derniers jours ; mais, au commencement du chapitre, l’Esprit se borne à sonner l’alarme en annonçant que le jour arrive.

L’ordonnance de Nomb. 10 nous est rappelée ici ; au verset 9 de ce dernier chapitre, il est ordonné de sonner l’alarme ou de sonner avec éclat, lorsque l’ennemi serait dans le pays, et l’Éternel se souviendrait du peuple. Au verset 7, si la congrégation devait être rassemblée, l’ordre était de sonner ; mais on ne sonnait pas avec éclat. Ainsi, dans Joël, l’alarme est sonnée en Sion (ch. 2:1). Le peuple, grand et fort, qui dévaste la terre, est là ; il n’y a qu’une chose qui donne de l’espoir, et en elle-même elle est la plus terrible de toutes : l’Éternel conduit le peuple dévastateur ; c’est son armée. De là naît l’espérance de la foi. Celui qui a reconnu la trompette de Dieu, — qui, réveillé par l’Esprit prophétique, quand l’Esprit a sonné l’alarme, et dépeint d’avance (et c’est l’Esprit seul qui fait ainsi) ce terrible mal sous ses vraies couleurs comme l’oeuvre de l’Éternel, — celui qui a reconnu que c’est le jugement de Dieu, que l’Éternel y est, peut avoir recours à l’Éternel selon son amour pour son peuple et en se plaçant devant Lui selon Ses voies. C’est le vrai caractère de la foi dans tous les temps, c’est la position spéciale du résidu aux derniers jours.

La journée de l’Éternel, imminente de fait, et comprise dans sa vraie portée par l’intelligence que donne l’Esprit prophétique, est un appel à la repentance au moment où elle est nécessaire, au moment ordonné de Dieu pour son intervention directe à l’égard de son peuple. Ce sont là les voies de Dieu : Lui qui sait le moment, agit extérieurement pour forcer son peuple à faire attention, et il agit en témoignage pour diriger son coeur. Il en était ainsi aux jours de Jésus. Le témoignage de Dieu était là, avant le jugement terrible qui tomba bientôt sur le peuple. Celui qui a des oreilles pour écouter, en profite et jouit de l’effet de l’intervention de Dieu dans une délivrance qu’il a déclarée encore meilleure, mais d’un autre caractère, que celle dont Israël jouira dans les derniers jours. «Le Seigneur ajoutait tous les jours à l’assemblée ceux qui devaient être sauvés» (Actes 2:47).

Les versets 12, 13, 14, nous présentent le témoignage du prophète, appelant les coeurs à la repentance, en vue des châtiments qui pesaient sur le peuple. Au verset 15, nous trouvons la trompette sonnée de Dieu, pour appeler le peuple et le rassembler (selon Nomb. 10:7), pour qu’il plaidât auprès de Lui afin qu’il détournât sa colère, car le peuple devait nécessairement s’adresser à Lui, qui dirigeait ses propres jugements. Oh ! qu’il est bon d’avoir affaire à Dieu, et de le voir, *Lui*, dans le jugement, quoiqu’il soit un feu consumant ! C’est ainsi que David en a jugé lors du dénombrement du peuple.

On voit dans le passage que nous étudions, que l’humiliation devait être universelle et complète, car les sacrificateurs eux-mêmes sont appelés à se tenir en dehors du sanctuaire, pour crier avec le peuple à l’Éternel, en faisant appel à sa fidélité, afin que les nations ne disent pas : «Où est leur Dieu», comme les Juifs l’ont dit à Jésus. L’Éternel exaucerait son peuple ainsi humilié ; il répandrait l’abondance dans le pays ; le peuple ne serait plus en opprobre au milieu des nations, et l’armée, venue du nord, qui avait ravagé le pays comme des sauterelles, en serait chassée, poussée vers l’orient, étant jugée à cause de son orgueil, parce qu’elle aurait prétendu faire de grands exploits ; mais ce serait l’Éternel qui ferait de grands exploits, délivrant ainsi le pays de toutes ses frayeurs : une pleine et abondante bénédiction serait répandue sur la terre d’Israël ; les enfants de Sion se réjouiraient en l’Éternel leur Dieu ; désormais, le peuple de l’Éternel ne serait plus confus ; il recevrait l’abondance de toutes les années qui lui avaient manqué ; il aurait la certitude de la présence de l’Éternel au milieu de lui, de l’Éternel son Dieu, et non d’un autre, et il ne serait jamais confus. La bénédiction, et Celui même qui bénissait, le garantiraient ainsi d’être en opprobre devant les nations.

Mais ce n’était pas tout : jusqu’ici, c’est la bénédiction temporelle, le rétablissement d’Israël dans la jouissance de la bénédiction du temps d’ancienneté, basée sur la grâce, qui empêcherait le peuple de la perdre ; mais il y avait une chose nouvelle qui lui serait accordée : Dieu répandrait son Esprit sur toute chair. Les jeunes hommes et les vieillards du peuple auraient des visions et des songes, même les serviteurs et les servantes recevraient cette pluie d’en haut. Le verset 30 (\*) reprend le sujet sous un autre aspect, et ne fait pas suite directement. Avant la grande et terrible journée de l’Éternel, il y aurait des signes et des merveilles dans les cieux et sur la terre ; la frayeur de l’Éternel se ferait sentir, et quiconque invoquerait le nom de l’Éternel, serait sauvé, car la délivrance se trouverait en Sion et en Jérusalem, ainsi que l’Éternel l’avait annoncé, et dans le résidu que l’Éternel appellerait.

(\*) Les versets 28 et 29 sont une courte prophétie indépendante ; et il en est de même, et encore plus, du verset 30 jusqu’à la fin du chapitre. Les versets 28 et 29 promettent l’effusion du Saint Esprit en conséquence de la repentance de la nation, accompagnée aussi de bénédictions temporelles. La repentance est le point de départ de toutes les deux. Ainsi l’accomplissement partiel dans Actes 2, eut lieu sur ceux qui se repentirent, quoique les bénédictions temporelles ne pussent venir sur la nation. Et ainsi, bien qu’il y ait eu quelque chose d’analogue dans la destruction de Jérusalem déjà accomplie, il y aura des signes et des prodiges avant que vienne la grande et éclatante journée du Seigneur. Le sang de la nouvelle alliance était versé, et toutes choses étaient prêtes ; mais la nation ne voulait pas se repentir et ne pouvait pas obtenir la bénédiction. Le résidu en obtint la partie spirituelle en commun avec toute chair : les Juifs en jouiront tous, lorsqu’ils diront : «Béni soit celui qui vient au nom de l’Éternel». Le Saint Esprit qui prévit tout cela, a disposé en conséquence la structure de cette prophétie.

Voilà donc les principaux événements des derniers jours, brièvement mais clairement exposés. Un puissant ennemi venant du nord dévasterait tout le pays, comme instrument du jugement de l’Éternel sur le peuple comme peuple, et sur la terre, sous le rapport de ses anciennes relations de bénédictions temporelles, le peuple étant invité par l’Esprit prophétique à se repentir, afin que Dieu détournât le fléau. Eu égard à cette repentance, Dieu rendrait la bénédiction temporelle, chasserait l’armée du nord, et la détruirait. L’opprobre sous lequel était le peuple à cause de ses péchés, cesserait pour toujours ; puis, un certain ordre d’événements est annoncé, quelque chose de précis à l’égard des relations immédiates entre Dieu et le peuple, et cela sous deux rapports. Premièrement, la bénédiction temporelle accordée au peuple rétabli dans la faveur de Dieu, serait accompagnée d’un don encore plus excellent, témoignage significatif de son amour : le Saint Esprit serait largement répandu ; les plus simples et les plus humbles en jouiraient.

En second lieu (\*), avant l’arrivée de la grande journée de l’Éternel, des signes merveilleux seraient envoyés de sa part, et quiconque invoquerait son nom serait délivré. Le coeur, reconnaissant l’Éternel, retournerait à Lui ; car, dans cette terrible journée de la colère de Dieu, il y aurait la délivrance en Sion et en Jérusalem, sa ville choisie. C’est Lui qui interviendrait en jugement ; il se souviendrait de la miséricorde, et il y aurait un résidu qu’il appellerait par sa grâce. L’accomplissement de tout ceci est évidemment aux derniers jours, lorsque le dénouement du mystère de Dieu aura lieu, et que Dieu manifestera son gouvernement en justice et en bonté sur la terre, quoique le résidu repentant reçoive la bénédiction spirituelle à la manière chrétienne, comme aussi celle de la nouvelle alliance. Toute la teneur de la prophétie montre clairement, je pense, que Joël ne parle ni de la bête, ni de l’antichrist, mais des puissances des nations qui sont en dehors du système apostat. On se rappellera que, dans Dan. 9, il est dit qu’à cause de la protection des idoles il y aura un désolateur, et c’est de ce désolateur que Joël parle, non pas de celui qui fait une alliance avec Israël. C’est pourquoi l’Éternel rugit de Sion et fait entendre sa voix de Jérusalem. Le jugement ne vient pas des cieux contre la bête et ses armées, mais de Jérusalem contre les ennemis et les désolateurs d’Israël.

(\*) C’est ici une prophétie entièrement distincte et qui est à part, précédant la journée de l’Éternel, comme cela est aussi clairement exposé, — une journée qui introduit la bénédiction précédemment mentionnée. Voici l’ordre des choses telles qu’elles se présenteront dans les derniers jours : la repentance, la délivrance par la journée de l’Éternel, la bénédiction temporelle, le Saint Esprit. Avant le jour de l’Éternel, il y aura des signes. C’est pourquoi cette dernière prophétie a nécessairement une place à part, puisque, naturellement, l’invocation du nom de l’Éternel précède la délivrance.

Mais il reste encore quelque chose à remarquer ici. L’Esprit de Dieu a eu soin de terminer complètement son sujet au verset 27 ; la terre est entièrement délivrée de l’armée du nord, et la bénédiction temporelle est accordée, pour qu’Israël en jouisse d’une manière permanente sous la grâce. L’Éternel est là, et son peuple ne sera jamais confus. Les versets 28-32 du chapitre 2, sont tout à fait à part, et pour des raisons bien importantes. En considération de la repentance du peuple, le Saint Esprit devait être accordé, et, avant l’exécution du jugement, quiconque invoquerait le nom de l’Éternel serait sauvé. Or, le rejet du Messie a amené nécessairement ce jugement (quoique d’autres conseils de Dieu dussent s’accomplir à l’égard de l’Église en dehors du mystère juif) ; le temple a été livré à la puissance de l’ennemi qui, comme armée de l’Éternel, devait détruire ces meurtriers et brûler leur ville. Les derniers jours sont arrivés, la fin du siècle à l’égard des Juifs, quoique tout cela doive reprendre son cours pour le jugement définitif, quand les conseils de Dieu à l’égard de l’Église seront accomplis. Or, si le jugement se hâtait ainsi, la miséricorde ne pouvait pas tarder à venir et à l’anticiper. Le Saint Esprit a été accordé, selon cette promesse, au résidu qui a écouté dans ce temps-là l’appel de l’Éternel, et a été répandu sur toute chair. La délivrance s’est trouvée en Sion, quoique les rachetés, ceux qui devaient être sauvés, fussent transportés dans l’Église, le temps de reprendre le gouvernement de Dieu n’étant pas encore venu, jusqu’à ce que Celui à qui il était confié se fût associé ceux qui, par la grâce, auraient appris à souffrir avec Lui pour être glorifiés ensemble. Alors, l’accomplissement final de tout ce mystère aurait lieu : la grande et terrible journée de l’Éternel. Christ prendrait sa grande puissance et agirait en roi.

Ce que nous venons de dire fera comprendre la vraie importance de la destruction de Jérusalem par les Romains, la place que tient cette destruction dans le développement des voies de Dieu, et le rapport à l’égard de ses voies sur la terre entre cette destruction et ce qui est arrivé le jour de la Pentecôte.

Il reste encore une chose à remarquer ici, c’est qu’en vue des conseils de grâce envers les gentils, l’Esprit de Dieu se sert de termes qui leur laissent la porte ouverte : l’Esprit est répandu sur toute chair, et *quiconque* invoquera le nom de l’Éternel, sera sauvé. L’apôtre Paul se sert souvent de cette dernière expression dans ce sens.

Il est intéressant de rappeler ici les occasions où cette expression : «toute chair», se trouve employée. Elle implique, quant à son plein accomplissement, le fait important qui aura lieu à la fin de ce siècle, savoir : que Dieu sortira du cercle étroit des ordonnances juives pour agir à l’égard de tout homme sur la terre. Cela est vrai moralement par l’évangile déjà, mais ce sera vrai quant au gouvernement de Dieu à la fin. Christ est entré dans le bercail étroit, en venant ici-bas (quoique son oeuvre aussi bien que la présence de sa personne, eussent une bien plus grande portée), et il a mis ses brebis dehors et en a appelé d’autres pour en faire un troupeau sauvé libre et nourri dans de gras pâturages. L’évangile (je parle de son administration) a été envoyé plus tard dans tout le monde en rapport avec Jérusalem ou la Galilée par le moyen des douze (\*) ; il a été prêché en rapport avec le ciel par le moyen de Paul. Dieu, enfin, agira de fait avec toute chair dans sa puissance gouvernementale, plus tard.

Ésaïe 40:5. «La gloire de l’Éternel sera révélée, et toute chair ensemble la verra». Ici, la pensée de l’Esprit s’avance jusqu’aux derniers jours, alors que Christ sera révélé ; mais l’Éternel qui devait bénir est venu, et le témoignage divin du cri dans le désert a été rendu, comme le sang de la nouvelle alliance a été versé, quoique Israël n’ait pas voulu en tenir compte.

(\*) Quant à cette mission, nous n’avons que l’assertion générale de Marc 16:20, qu’étant partis, ils prêchèrent partout. Au verset 15, ils avaient reçu l’ordre d’aller par tout le monde. Dans Matt. 28, ils sont envoyés de Galilée pour faire disciples toutes les nations (les gentils), mais c’est là une autre mission. Quant au passage de Marc, le lecteur verra que la partie du chapitre qui a été mise en question depuis le verset 9, commence, comme dans Luc, par Jérusalem et l’ascension ; au verset 7, ils reçoivent l’ordre d’aller en Galilée, comme dans Matthieu. Ce sont là deux missions distinctes. De fait, où qu’ils soient allés, la mission aux gentils (Gal. 2) a été transférée à Paul et Bamabas qui s’y étaient déjà employés. Pour autant, la mission donnée dans Matthieu a pris fin ; dans Marc elle est individuelle et il s’agit de salut ; dans Matthieu, non. Dans Luc, elle a été mise à exécution par les apôtres, comme nous le montrent les discours dans tous les Actes des apôtres, — seulement la partie qui concerne les gentils a été remise à Paul.

És. 40:6 «Toute chair», même le peuple,, «est comme l’herbe». Israël ne l’a pas appris encore, mais le résidu a été béni.

Ésaïe 66:16. Dieu plaide avec du feu et avec l’épée ; c’est le jugement qui s’étend à tous.

Ici, dans Joël, c’est l’Esprit répandu sur tous, pour manifester la présence de Dieu, ainsi que la bénédiction qui repose sur tous les hommes et ne se borne plus aux Juifs.

On peut comparer l’avertissement adressé par Zach. 2:13 ; le chant millénial de Christ, Ps. 145 : «Que toute chair bénisse son saint nom, à toujours et à perpétuité» ; le jugement des apostats, Ésaïe 66:24 : «Ils seront en horreur à toute chair». Voyez aussi Gen. 6:12.

Dans le chapitre 3, l’Esprit développe avec plus de détails les circonstances des derniers jours, ces jours dans lesquels Dieu ramènerait les captifs de Juda et de Jérusalem. Cette époque précède le temps de paix et de bénédiction, dans lequel toute malédiction serait ôtée. C’est le jugement des nations, jugement nécessaire pour revendiquer les droits de Dieu en rapport avec son peuple opprimé, et pour faire valoir à la vue des nations tout ce qu’il est dans son gouvernement de la terre. Il ne s’agit pas ici des dix tribus, ni de la restauration générale d’Israël. Avant, la pleine bénédiction de son peuple, il faut que Dieu reprenne le gouvernement immédiat de ce peuple, là où il l’avait abandonné, en prenant possession du siège de ce gouvernement, siège qu’il avait choisi lui-même. Là, il plaidera dans sa puissance avec toutes les nations qui disputent ses droits, en se manifestant au milieu de son peuple et agissant comme demeurant avec lui, soutenant ses droits en tant que Lui appartenant. Israël est son héritage. Josaphat signifie le jugement ou le sceptre de l’Éternel. Là, il plaide en jugement avec les nations pour son peuple, qu’elles avaient dispersé, et sa terre qu’elles avaient partagée.

Il rappelle tous les griefs de son peuple comme sien ; ses maux retomberaient en jugement, par son moyen, sur les nations qui les avaient infligés.

Les nations sont sommées de se préparer pour la guerre ; elles doivent toutes s’assembler. Qu’elles se réveillent donc (c’en est fini de leurs occupations paisibles), et viennent à la vallée de Josaphat. Là, l’Éternel siégera pour juger toutes les nations d’alentour, et si les nations doivent réveiller leurs hommes forts pour cette journée de Dieu, Dieu, de son côté, fera descendre ses hommes forts (v. 11).

Mais quel que soit l’orgueil des hommes forts, c’est, après tout, le jugement de Dieu : la faucille de Dieu moissonnera la terre ; son pressoir sera plein et ses cuves regorgeront, car l’iniquité est grande. Dans l’Apocalypse, la moisson et la vendange sont distinguées, la première étant un jugement qui sépare les bons et les méchants, et vice versa ; la seconde, l’exécution de la vengeance. Ici, il me semble que les deux présentent l’idée générale, l’exécution du jugement, quoique la figure du pressoir soit toujours la plus forte. Quelles multitudes, dans ce jour-là, sauront la conséquence de leur mépris de la parole de grâce, et de l’orgueil qui les aura soulevées en rébellion contre l’Éternel des armées ! Tout l’ordre gouvernemental, son éclat et sa puissance disparaissent devant le jugement de Dieu.

Mais l’Éternel lui-même reprendrait les rênes du gouvernement sur la terre, et ferait entendre sa voix de Jérusalem ; les cieux et la terre trembleraient à son intervention. Or, si cette intervention était le jugement des rebelles, Celui qui intervenait, l’Éternel, serait la confiance de son peuple ; Lui-même, la force des fils d’Israël. Et ainsi ils le reconnaîtraient pour l’Éternel leur Dieu, demeurant en Sion, la montagne de sa sainteté. Jérusalem serait sainte ; les étrangers n’y passeraient plus en la profanant comme leur proie. Non seulement cela, mais une abondante bénédiction serait sur la terre du peuple bien-aimé ; le vin coulerait de leurs montagnes, le lait, de leurs coteaux ; les rivières de Juda seraient pleines d’eau, et une source sortirait de la maison de l’Éternel même, et arroserait la vallée de Sittim (comp. Ézéch. 47, et Zach. 14:8). L’Égypte et Édom seraient dévastés, mais Juda et Jérusalem demeureraient en bénédiction perpétuelle ; car l’Éternel les aurait purifiés. On voit que c’est la grâce efficace et souveraine.

On remarquera aussi que le prophète se borne à constater la bénédiction de Juda et de Jérusalem ; que la scène du jugement des nations se rapporte au jugement qui s’accomplira dans le pays de Judée, où leurs armées seront rassemblées, — jugement qui s’accomplira pour mettre l’Éternel en possession de son trône sur la terre ; ou plutôt, il en prend possession en exécutant ce jugement, et, à la suite, il bénit le peuple qu’il a purifié en grâce. Une armée dévastatrice est signalée en particulier, celle qui vient du nord. Il paraît aussi que la désolation de la terre sera fort grande avant l’intervention de l’Éternel, de sorte que le peuple serait en opprobre aux nations. Mais malheur à ceux qui mépriseraient le peuple de Dieu ! Si cette armée annonce la journée de l’Éternel, l’Éternel lui-même intervient pour qu’elle soit vraiment sienne, et, en intervenant, délivre le peuple qu’il aime.